

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2019

CP2019_08_14
id. 4594

Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET SUIVI DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN

CONTEXTE :

Le Fonds Social Européen (FSE) constitue un des leviers stratégiques et financiers pour promouvoir l'emploi et l'inclusion active. Il est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale

dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Le Département de Tarn-et-Garonne a signé avec le Préfet de la Région Occitanie :

- le 26 Octobre 2015, une première convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 183 600 € de FSE pour la période 2015 – 2017,

- le 4 juin 2018, une seconde convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 175 634 € de FSE pour la période 2018-2020.

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens, la Commission Européenne impose de nouvelles obligations en matière de lutte contre la fraude et la prévention des conflits d'intérêts.

Ainsi, chacun des votants ce jour doit s'assurer de ne pas relever d'une situation de conflits d'intérêts potentielle dans le cadre du vote des projets présentés et le cas échéant le déclarer afin de ne pas prendre part au vote. Il est rappelé qu'un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs avec un porteur de projet.

Toute situation de conflits d'intérêts non déclarée est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations concernées.

Dans ce cadre, il est proposé de se prononcer sur la proposition exposée ci-dessous.

I – Programmation FSE Subvention Globale Elargie 2 : (SGE2 : 2018 - 2020)

Dans le cadre de la seconde convention de subvention globale pour les années 2018-2019-2020 signée le 4 juin 2018, le Département s'est vu allouer une enveloppe de 3 175 634,00 € de FSE pour la période 2018-2020.

Le Département a, dans ce sens, organisé deux appels à projets cofinancés par le Fonds Social Européen, pour les années 2018 à 2020. Ces derniers sont publiés du 3 avril 2018 au 31 novembre 2019 et permettent aux porteurs de projet de déposer leurs demandes de subvention à différentes dates butoir selon la période de réalisation de leur opération.

Le premier appel à projet vise à « Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique »

Le second vise à « Mobiliser des acteurs de l'insertion professionnelle dans les parcours intégrés pour une approche globale de la personne ».

Ainsi, 31 opérations ont été proposées par 21 opérateurs (y compris le Département) avant la date limite de candidature de la première phase fixée au 30 Novembre 2018, lesquelles ont été présentées lors du comité de pré-sélection réuni le 21 mars 2019.

La programmation de deux opérations 2018 a été validée en commission permanente du 30 Avril 2019 pour un montant de FSE de 297 158,73 €.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver cinq nouvelles opérations, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe (Première Programmation FSE 2018-2019-2020) pour un financement maximal de FSE de :

- 91 411,16 € pour l'Association Jardins de Las Planes (*action « Remobilisation par le maraîchage biologique »*) ;
- 11 866,02 € pour l'Association Jardins de Las Planes (*action « Estime de soi, parcours confiance »*) ;
- 41 000,00 € pour l'Association Les Restaurants du Coeur (*action « Ateliers et chantiers de remobilisation par le travail »*) ;
- 52 000,00 € pour l'Association Jardins des Gorges de l'Aveyron (*action « Remobilisation par le maraîchage biologique »*) ;
- 38 978,64 € pour le Département (*action « Animation des politiques d'insertion dans le cadre du PDI – PTI et du FAPI 2017-2020 »*)

Ces subventions (hors dossier intra) d'un montant de 196 277,18 € seront prélevées au titre de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 564 (FSEA– AE 6107et AE 6108).

Rappel des conditions de versement du FSE dans le cadre du conventionnement

La convention qui lie le porteur de projet et le Département de Tarn-et- Garonne, stipule à l'article 5 les modalités de versement suivantes :

- une avance de 25 % du montant total conventionné versé sous réserve de transmission d'une attestation de démarrage de l'action,

- le paiement d'acomptes ou de solde suite au « contrôle de service fait » versé après validation par l'autorité de certification (DRFIP)

Autorisation d'engagement 20182 004 878,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes..... 297 158,73 €
Engagé à la commission permanente de ce jour196 277,18 €
Disponible..... 1 511 442,09 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la convention de subvention globale élargie n°2 pour les années 2018 à 2020 signée le 4 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la subvention globale élargie n° 2, la programmation de l'opération interne « animation des politiques d'insertion dans le cadre du PDI-PTI et du FAPI 2017-2020 (38 978,64 €) ainsi que la programmation de 4 opérations portées par les associations suivantes :
 - les « Jardins de las Planes » (91 411,16 € et 11 866,02 €),
 - les « Restaurants du Cœur » (41 000 €)
 - les « Jardins des Gorges de l'Aveyron » (52 000 €)
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec chacun des opérateurs ainsi que tous documents en découlant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC